



# « FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : LE STATUT QUI PROTÈGE... CEUX QUI ONT LA CHANCE D'ÊTRE AU BON ENDROIT ! »

Le statut des fonctionnaires territoriaux, c'est un peu comme un bon contrat de travail : sur le papier, c'est solide, équitable, et ça protège tout le monde.

Sauf que dans la vraie vie, c'est un peu comme si on vous promettait un menu gastronomique... et qu'on vous servait un sandwich sec en fonction de l'endroit où vous bossez.

Depuis 2022, le Code général de la fonction publique est censé garantir à tous les agents les mêmes droits, qu'ils travaillent dans une métropole riche ou une petite commune en difficulté. Recrutement, carrière, salaire de base, protection sociale... tout est harmonisé.

Enfin, presque. Parce qu'en réalité, les réformes successives (notamment celle de 2019) ont surtout donné plus de pouvoir aux employeurs locaux.

Résultat : l'égalité, c'est comme le beurre, ça fond vite quand on approche des budgets serrés.

## **Des salaires à géométrie variable : le RIFSEEP, ou l'art de creuser les écarts**

Le RIFSEEP, ce régime indemnitaire qui récompense (en théorie) les fonctions, l'expertise et l'engagement, c'est un peu la cerise sur le gâteau... sauf que certains n'ont même pas le gâteau.

Les grilles indiciaires, elles, restent nationales. Mais les primes ? Ça dépend de la générosité (ou de la santé financière) de votre employeur.

- Dans une métropole ou une région riche : primes juteuses, 13e mois, avantages en tout genre. On se croirait presque dans le privé (mais en mieux, parce qu'on a quand même un statut).
- Dans une petite commune ou un département en difficulté : les primes ? On en parle, mais on les voit rarement.
- Résultat : les agents des territoires pauvres trinquent, pendant que ceux des territoires riches se gavent.

Conséquence : un marché du travail territorial ultra-concurrentiel, où les collectivités rurales deviennent des déserts de compétences. Les agents fuient, les services publics se dégradent, et les usagers trinquent aussi.

**Bravo la décentralisation !**



## **Des carrières en mode « loterie territoriale »**

Avec les nouvelles règles, la gestion des carrières est devenue un parcours du combattant. Rupture conventionnelle, contrats précaires, entretiens professionnels bidon, formation au compte-gouttes... Tout dépend de la collectivité où vous tombez.

- Si vous avez la chance de travailler dans une collectivité riche : formation continue, promotions internes, accompagnement personnalisé. On vous fait presque croire que vous êtes un cadre du CAC 40.
- Si vous êtes dans une collectivité pauvre : la formation, c'est un PowerPoint de 2005, et la promotion, c'est quand votre chef part à la retraite. Les entretiens professionnels ? Un quart d'heure entre deux dossiers urgents, avec encouragement, « on verra l'année prochaine » en guise de conclusion.

**Résultat** : deux agents qui font le même boulot, mais avec des perspectives radicalement différentes. L'égalité des chances, on repassera.

## **Temps de travail et action sociale : le grand écart**

1 607 heures annuelles pour tout le monde ? Oui, mais après, tout dépend de ce que votre employeur peut (ou veut) vous offrir.

- Dans une grande métropole : cantine subventionnée, chèques vacances, complémentaire santé, télétravail, activités bien-être... On se croirait dans une startup californienne.
- Dans une petite commune : la cantine, c'est le distributeur de sandwiches en panne, et la complémentaire santé, c'est un rêve éveillé. Quant au télétravail, vous pouvez toujours courir : votre bureau, c'est un placard à balais reconverti.

**L'action sociale, c'est comme le Père Noël : ça dépend si vous avez été sage... et si votre employeur a les moyens.**



## **Une égalité théorique, des inégalités bien réelles**

Le paradoxe est là : on nous vend un statut unique, mais dans les faits, c'est chacun pour soi. La décentralisation, c'est un peu comme si on vous disait : « Vous avez tous les mêmes droits, mais certains auront droit à plus de droits que d'autres. » Merci qui ? Merci la logique libérale !

**L'égalité formelle, c'est bien. Mais l'égalité réelle, c'est une autre paire de manches.**

**Aujourd'hui, un agent territorial ne vaut pas un agent territorial : tout dépend de l'adresse de son employeur.**

**Et demain ? Faut-il un plan Marshall pour les fonctionnaires territoriaux ?**

**Les réformes récentes n'ont pas réduit les écarts, elles les ont aggravés. Modernisation ? Oui, mais pour qui ?**

**Pour les collectivités riches qui peuvent se payer des avantages, ou pour les agents des territoires pauvres qui trinquent ?**

**La question est simple : faut-il continuer à laisser les inégalités se creuser, ou faut-il enfin mettre en place des mécanismes de solidarité pour que tous les agents aient les mêmes droits, quel que soit leur employeur ?**

**Parce qu'aujourd'hui, le statut des fonctionnaires territoriaux, c'est un peu comme un parapluie : ça protège... mais seulement si vous êtes du bon côté de la pluie.**

Source: Naudrh